



Les Lignes Directrices de Gestion Mobilité



<https://unsa-developpement-durable.fr/sna/>

Origine : La loi de Transformation de la Fonction Publique

- Cadre : défini par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (art. 30) et le décret n° décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion (LDG) et à l'évolution des attributions des CAP.
- Objectif du gouvernement : transformer et simplifier la gestion des ressources humaines (fluidité, souplesse)
- LDG : ministérielles à portée nationale (hors DGAC et EP)



<https://unsa-developpement-durable.fr/sna/>

Transformation du rôle des CAP

- ♦ Fin des missions mobilité (2020), promotions et avancements (2021) des CAP
- ♦ Restent les compétences suivantes : La disponibilité, la révision du compte rendu de l'entretien professionnel, le conseil de discipline et le licenciement.
- ♦ Regroupement par catégorie A, B, C (élections de 2022)



<https://unsa-developpement-durable.fr/sna/>

Les différentes procédures mobilité 1/3

1 seul cycle de mobilité : « cycle de printemps »

- ◆ Publication postes Vacants et Susceptibles-Vacants : 9 mars 2021 (début mars / 4 à 6 semaines)
- ◆ Date limite de candidature : 8 avril 2021
- ◆ Résultats à partir du 15 juin 2021
- ◆ Prise de poste : 1er septembre 2021 (sauf accord tri-partite)



<https://unsa-developpement-durable.fr/sna/>

Les différentes procédures mobilité 2/3

Mobilité au Fil de l'eau : postes vacants

- ◆ Du 1er juillet 2021 (année N) à mi-février 2022 (année N+1)
- ◆ Publication tous les 1er et 3ème mardi du mois durant 1 mois
- ◆ Prise de poste : 2 mois après fin de publication (sauf accord tri-partite)



<https://unsa-developpement-durable.fr/sna/>

Les différentes procédures mobilité 3/3

Les postes à enjeux : postes d'encadrement supérieur en Administration Centrale et Services Déconcentrés

- ♦ Tout au long de l'année, fil de l'eau, postes vacants
- ♦ Publication hebdomadaire (mardi)
- ♦ Prise de poste : 2 mois après fin de publication (sauf accord tripartite)

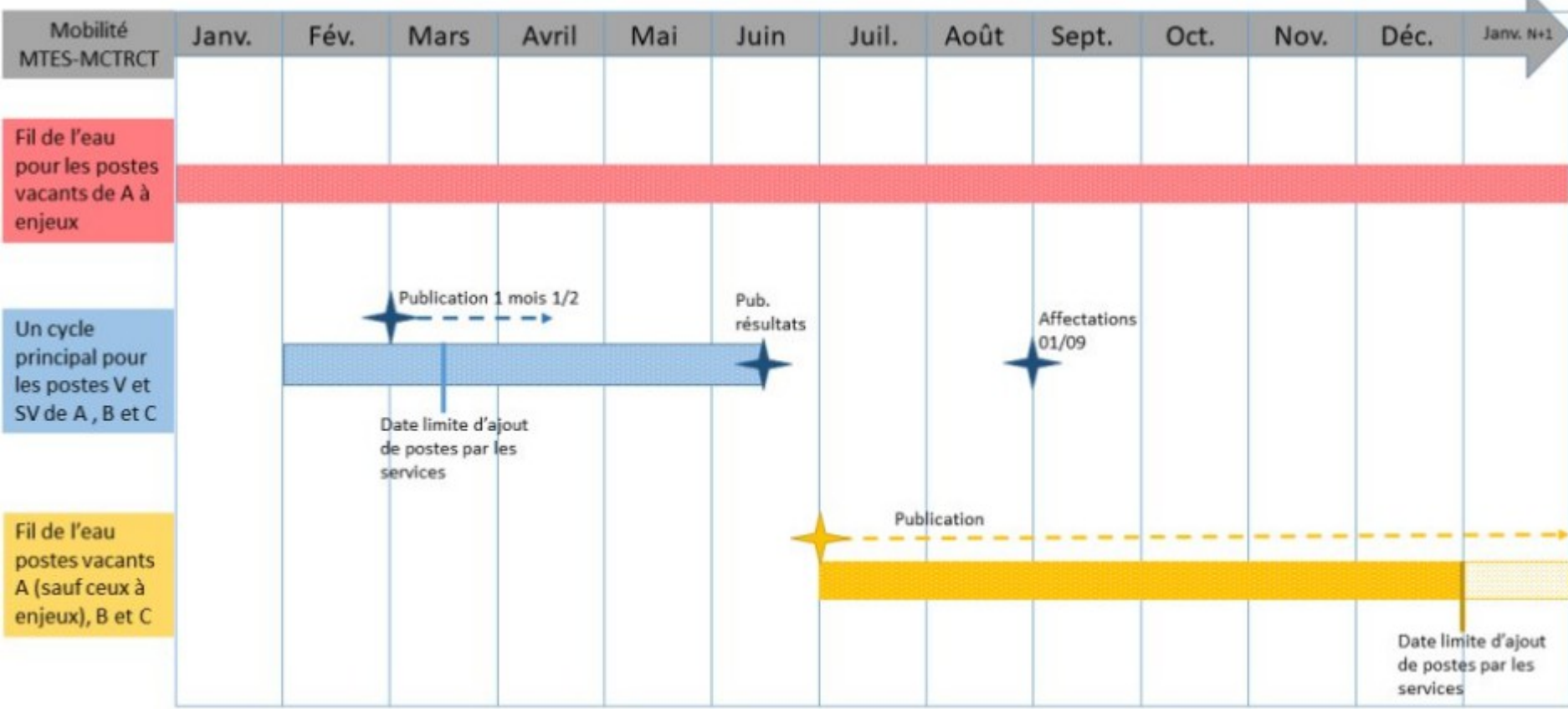
Les postes de cadre dirigeant (Directeurs et directeurs adjoints)

- ♦ Tout au long de l'année, fil de l'eau, publication au JO



<https://unsa-developpement-durable.fr/sna/>

PROCESSUS GÉNÉRAL DE MOBILITÉ



LDG Mobilité – règles de bonne conduite

- Consulter la Place de l'Emploi Public ou le site du MTE consacré au recrutement
- Prendre contact, entretien
- Adresser le formulaire de candidature + pièces complémentaires
- Avis du service de départ (défaut d'avis vaut avis favorable)
- Classement des candidatures par le service d'accueil selon des critères objectifs (notion de profil et compétences)
- Motivation par les chefs de service des avis défavorables et communication aux candidats



LDG Mobilité – Les priorités de mutation

Priorités légales :

- ♦ 1 - suppression de poste (restructuration FP État)
- ♦ 2 - rapprochement de conjoint, handicap, autres restructurations...

Attention : pièces à fournir au moment du dépôt de candidature !

Responsabilité accrue des services employeurs (« déconcentration managériale » page 6 des LDG) même si les décisions de mutation sont prises au final par la DRH du ministère.



LDG Mobilité – Défense et recours

- Un dispositif qui permet à l'agent d'être accompagné d'un conseiller syndical à sa demande (OS représentative au CTM, CT ou CTS)
- Plate-forme numérique nationale de signalement à disposition des OS
- Droit à l'information des candidats sur l'avis des chefs de service
- Recours possibles dans les 2 mois après la publication des résultats



<https://unsa-developpement-durable.fr/sna/>

Pour aller plus loin

LDG Mobilité

- L'article de l'UNSA-SNA sur les LDG
- La Place de l'Emploi Public
- Le site du MTE consacré au recrutement



<https://unsa-developpement-durable.fr/sna/>

Fin de la présentation LDG Mobilité

De nouvelles questions ?



<https://unsa-developpement-durable.fr/sna/>